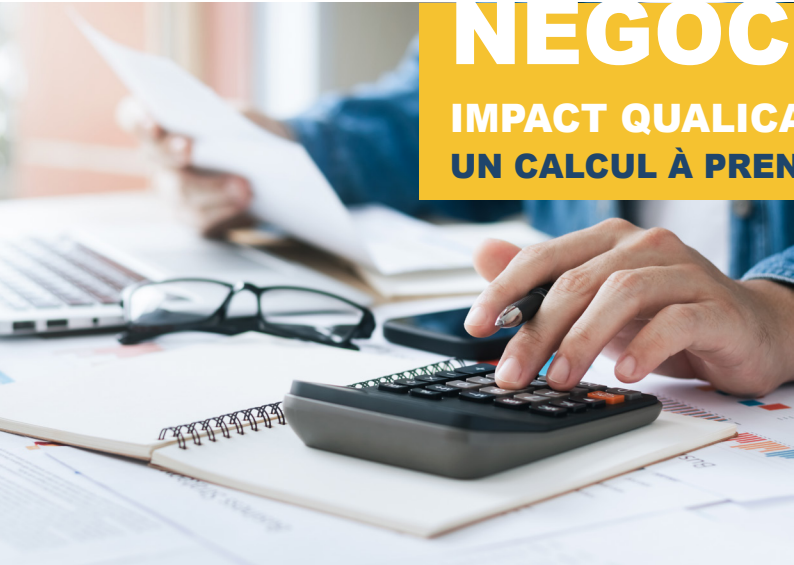




NEGOCIATION

IMPACT QUALICAPS & IFF

UN CALCUL À PRENDRE EN COMPTE !



Un premier rendez-vous de concertation concernant la participation et l'intéressement pour les années à venir s'est tenu le 26 mars 2024. Nous précisons l'utilisation des guillemets autour du terme « négociation », car il s'agit davantage d'un partage d'informations que d'une véritable négociation.

L'élément principal abordé lors de cette réunion était notamment le rachat de Qualicaps et d'IFF, dont l'impact sur les EBE France et Groupe, qui constituent la base de notre calcul d'intéressement financier, est significatif.

Voici un résumé des principaux points discutés.

AUGMENTATION EXCEPTIONNELLE DU BÉNÉFICE :

UNE NOUVELLE OBLIGATION DE NÉGOCIATION SUR LE PARTAGE DE LA VALEUR

La loi 2023-1107 du 29 novembre 2023 a instauré une nouvelle obligation de négociation sur le partage de la valeur en cas d'augmentation exceptionnelle du bénéfice.

Cette nouvelle donnée entre en négociation pour cette année par rapport au **BÉNÉFICE NET FISCAL** réalisé par l'entreprise. Différents critères peuvent être pris en compte sachant que cette prime doit rester exceptionnelle.

Il est possible par exemple de travailler sur :



IMPACT DES ACQUISITIONS :

IFF ET QUALICAPS VONT IMPACTER L'EBE FRANCE & MONDE

Les acquisitions récentes des sociétés Pharma ont et vont coûter une somme significative à notre entreprise, **ces impacts sont aussi à prendre en compte pour le calcul de notre intéressement financier.**

Deux impacts sont à prévoir en deux temps différents :



EBE France : impact négatif dû aux honoraires pour les achats.



EBE Groupe : impact positif dans le temps avec l'intégration des sociétés.

Il est donc important de revoir la formule afin de maximiser la prime d'intéressement financier.

A l'heure actuel, nous attendons toujours les chiffres afin d'établir les propositions les plus pertinentes.

AUTRES SUJETS :

IPO, ABONDEMENT, RÉPARTITION... SONT AUSSI AU MENU



L'intéressement de Performance Opérationnel (IPO) nous a permis ces derniers années de toucher aux alentours de 1000€. **La Direction souhaiterait revoir les critères.**



Avec la fin du compte CCB, une dernière tranche est à compenser. Nous souhaitons donc **revoir à la hausse l'abondement** actuel de 1200€.



La **répartition** de l'intéressement financier est aussi notre cheval de bataille pour **plus d'équité.**

**Prochaine journée de négociation
le 2 avril 2024 !**